

FOIRE AUX QUESTIONS NOUVEL ASSUREUR

AUTOMNE 2024

1. QU'EST-CE QUE LE RÉGIME ÉTUDIANT DE SOINS DE SANTÉ ET DENTAIRE ?

Le Régime offre plusieurs bénéfices non couverts par le régime d'assurance maladie provinciale, tels que les soins de la vue, les soins dentaires et l'assurance voyage sans frontières.

2. L'ASSUREUR DU RÉGIME A-T-IL CHANGÉ ?

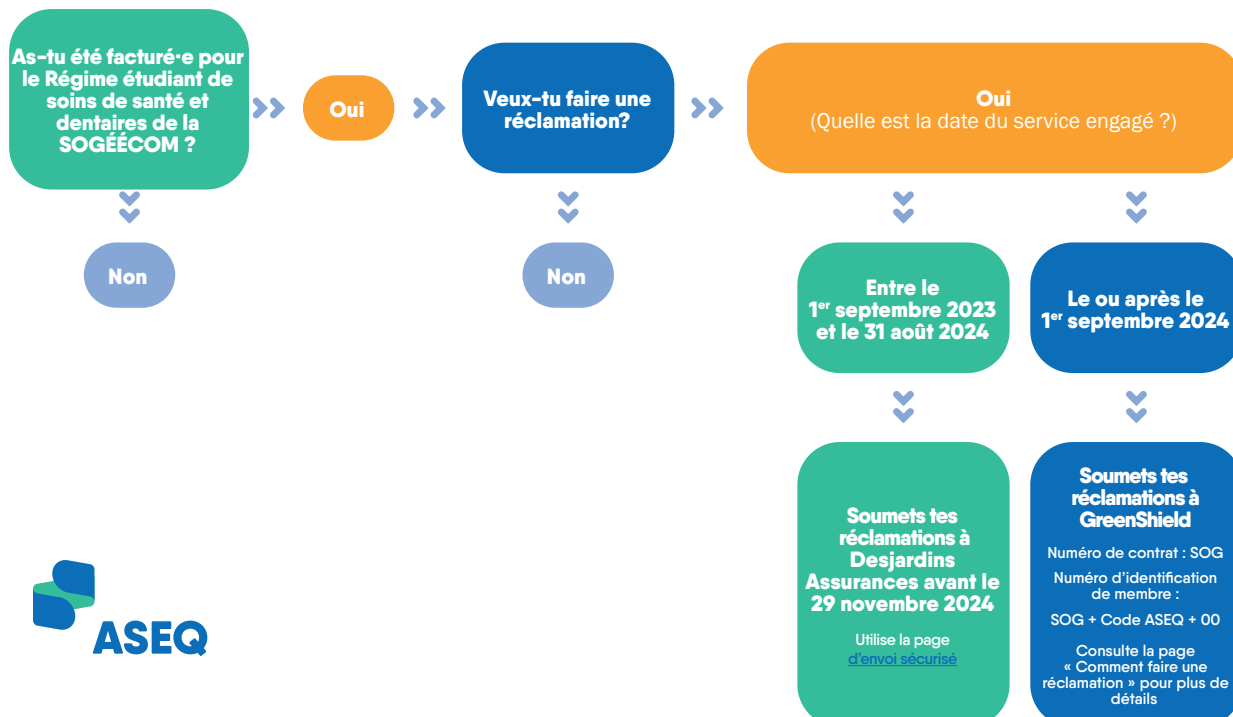
Oui ! L'assureur passe de Desjardins Assurances à GreenShield à partir du 1^{er} septembre 2024.

3. QUELLES SONT LES NOUVELLES INFORMATIONS ?

- Compagnie d'assurance : **GreenShield**
- Numéro de contrat : **SOG**
- Numéro d'identification de membre : **SOG + Code ASEQ + 00** (plus de détails sur la page [Comment faire une réclamation](#))
- Effectif à partir du 1^{er} septembre 2024, pour toutes les demandes de réclamations pour l'année de couverture 2024-2025.

4. COMMENT SOUMETTRE UNE RÉCLAMATION ?

- Si tu as des réclamations à soumettre pour des services engagés avant le 1^{er} septembre 2024, Desjardins Assurances doit obligatoirement les recevoir avant le **29 novembre 2024**.
- Pour des services engagés à partir du 1^{er} septembre 2024, tu dois soumettre tes réclamations à GreenShield.



5. EST-CE QUE LA COUVERTURE SANTÉ ET DENTAIRE CHANGE ?

Oui ! Quelques modifications de bénéfices sont à noter :

Santé

- Ajout du diagnostic en neuropsychologie : 500 \$ par période de couverture
- Augmentation de la couverture en psychologie : 60 \$ par visite, jusqu'à un maximum de 600 \$ par période de couverture
- Ajout de la psychothérapie au bénéfice de psychologie
- Ajout de la sexologie : 40 \$ par visite, jusqu'à un maximum de 400 \$ par période de couverture
- Nouveau service : Soins d'affirmation de genre

Dentaire

- Ajout de l'orthodontie : 70 %, jusqu'à un maximum à vie de 750 \$

6. UNE AUTRE NOUVEAUTÉ POUR CETTE ANNÉE

Un nouveau service conçu pour soutenir les étudiantes entre en vigueur **à partir du 1^{er} septembre 2024**.



Visite la section appropriée sur le site web pour connaître les détails à propos de l'admissibilité et pour plus d'information.

7. À QUI PUIS-JE DEMANDER DE L'AIDE ?

- Utilise le [formulaire web](#) du Centre de services aux membres de l'ASEQ pour toute question concernant des réclamations à soumettre avec Desjardins Assurances.
- Pour toutes questions sur les réclamations pour des services rendus à compter du 1^{er} septembre 2024, communique avec GreenShield : **1 888 525-7587**.

8. EST-CE QU'UNE CARTE DE PAIEMENT DIRECT EST DISPONIBLE ?

Oui ! À partir du 1^{er} septembre 2024, une carte de paiement direct sera disponible pour téléchargement au www.aseq.ca. La carte de paiement direct de ton Régime étudiant te permet de recevoir des soins sans avoir à payer le montant total. Lors du paiement, présente ta carte de paiement direct accompagnée de ta carte étudiante valide. Les pharmacies et les professionnelles de la santé qui offrent le service de paiement direct traiteront ta réclamation immédiatement.

9. COMMENT OBTENIR MON CODE ASEQ ET MON MOT DE PASSE (NIP) ?

Tu auras besoin de ton **Code ASEQ** pour accéder à ton compte avec GreenShield, voir tes bénéfices et soumettre des réclamations. Tu auras besoin de ton **Code ASEQ et ton mot de passe (NIP)** pour faire un retrait ou un changement de couverture pendant la période de retrait et de changement de couverture. Récupère ton **Code ASEQ et ton mot de passe (NIP)** en ligne.

Si tu étais inscrite au Régime en 2023-2024, tu dois revenir chercher **un nouveau Code ASEQ à 7 chiffres** pour effectuer une réclamation avec GreenShield.

10. COMMENT PUIS-JE RÉCUPÉRER MON CODE ASEQ POUR FAIRE UNE RÉCLAMATION AVEC DESJARDINS ASSURANCES ?

Si tu as encore en ta possession le Code ASEQ qui tu avais en 2023-2024, tu peux utiliser le même. Par contre, si tu as perdu ou tu ne te rappelles plus de ton Code ASEQ, rends-toi sur la page [Obtenir mon Code ASEQ et NIP](#) pour le récupérer. Tu devras ajouter deux zéros devant le numéro à 7 chiffres obtenu.

Ex. Si ton numéro est maintenant 1234567, pour réclamer avec Desjardins Assurances, il devient **00**1234567.